

Communiqué de presse du 24 janvier 2020

Version courte

Optométriste selon la loi sur les professions de la santé LPSan

Les spécialistes pour une vue optimale à vie

La plupart du temps, l'amétropie est d'origine physiologique ou congénitale, ou encore une conséquence naturelle du vieillissement. Cependant, environ 5% des problèmes visuels sont le résultat ou les signes d'un développement pathologique. Depuis longtemps, dans notre pays, des opticiens diplômés qui regardent quotidiennement au fond des yeux de nombreuses personnes, adressent ces dernières à un spécialiste pour un contrôle médical approfondi s'ils ont un soupçon. En 2007, lors de l'introduction de la formation d'optométriste (BSc) à la Haute Ecole Spécialisée, les compétences liées à la santé de cette profession ont été systématiquement approfondies.

Avec la mise en vigueur de la loi sur les professions de la santé LPSan le 1^{er} février 2020, l'optométrie deviendra en Suisse le nouveau standard de la prise en charge optique. Optométriste BSc FHNW est le titre professionnel protégé des spécialistes de la correction de la vue, de l'adaptation des lentilles de contact et de la prophylaxie oculaire, dont la formation et les compétences professionnelles sont réglementées par la LPSan à l'échelle nationale. A la différence de leurs prédécesseurs professionnels, les opticiens diplômés, les optométristes BSc ont une formation approfondie en ce qui concerne les aspects liés à la santé du système visuel. La formation en optométrie à la Haute Ecole Spécialisée Nordwestschweiz remplaça en 2010 l'ancienne voie de formation avec au bout les examens professionnels supérieurs avec le titre d'«opticien diplômé». Par année, ce sont environ 35 diplômés qui quittent l'institut pour l'optométrie. Ils couvrent les besoins en spécialistes. A long terme, ils remplacent les opticiens diplômés selon «l'ancien droit». Ces derniers peuvent continuer à exercer leur profession librement.

Conformément à sa stratégie «Santé 2020», le Conseil fédéral vise à améliorer la qualité des soins tout en réduisant les coûts de la santé. Les développements pathologiques devraient être reconnus et traités plus tôt, et le corps médical devrait simultanément être déchargé des contrôles mineurs ou mieux utilisé par de meilleurs diagnostics de prévention.

Nous sommes volontiers à votre disposition pour des renseignements supplémentaires:
Dominic Ramspeck, office d'information OPTIQUESUISSE Tél. 044 261 03 51
Prof. Roger Crelier, directeur de l'Institut d'optométrie, FHNW Tél. 062 957 22 60

info@optikschweiz.ch
roger.crelier@fhnw.ch

Plus d'informations sont disponibles sur <http://www.optikschweiz.ch/fr/contact/presse>